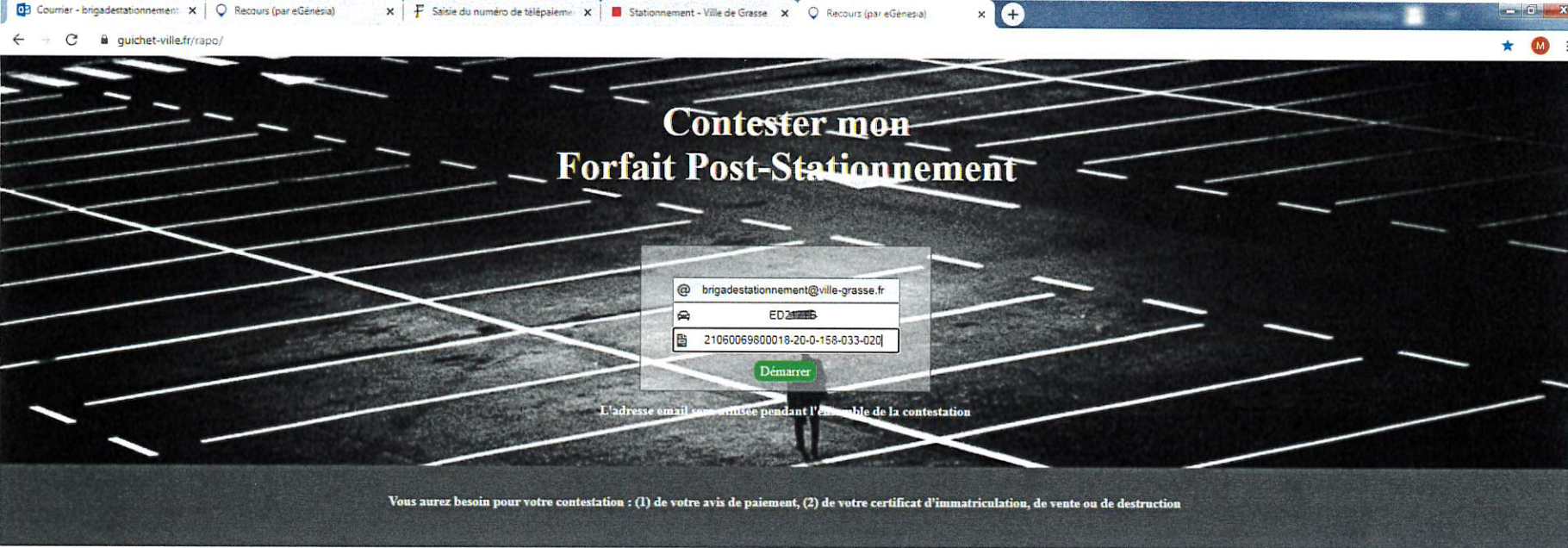


Ci-dessous modèle de remplissage



Contester mon Forfait Post-Stationnement

L'adresse email sera utilisée pendant l'ensemble de la contestation

Vous aurez besoin pour votre contestation : (1) de votre avis de paiement, (2) de votre certificat d'immatriculation, de vente ou de destruction

La collectivité dispose d'un mois pour examiner votre recours

- Si elle accepte votre recours, vous recevrez alors une lettre de la collectivité annulant votre FPS ou un avis de paiement rectificatif de la part de l'ANTAI qui modifie le montant du FPS à régler
- Si votre recours est rejeté, vous pouvez en être informé par la collectivité mais elle n'en a pas l'obligation. L'absence de réponse écrite dans le délai d'un mois vaut décision de rejet.

En cas de rejet de votre recours, vous devrez impérativement payer le FPS.

Comment puis-je contester le rejet de mon recours ?

Si vous le souhaitez, vous pouvez contester la décision de rejet de votre recours administratif préalable obligatoire dans un délai d'un mois. Ce recours doit être formé devant la Commission du Contentieux du Stationnement Payant (CCSP). Vous devrez alors obligatoirement payer le montant du FPS indiqué sur l'avis de paiement et transmettre les pièces suivantes

- Un formulaire de recours disponible sur le site de la CCSP
- Une copie de l'avis de paiement initial
- Le cas échéant, une copie de l'avis de paiement rectificatif

Une copie du recours administratif préalable obligatoire formé auprès de la collectivité

Un numéro de confiance vous est envoyé par email, à saisir dès réception

Courrier - brigadestationnement x Recours (par eGenesis) x Saisie du numéro de télépaleme x Stationnement - Ville de Grasse x Recours (par eGenesis) x

guichet-ville.fr/rapo/

Un code de confirmation vous a été envoyé à l'adresse
brigadestationnement@ville-grasse.fr.

Si vous n'avez pas reçu le courriel,
Merci de vérifier vos courriers indésirables et SPAM.

996928

Nouveau code Confirmer
Abandonner

FR 11:36
28/07/2020

[Quitter](#)

Forfait Post-Stationnement	
N° FPS	21060069800018-20-0-158-033-020 (0)
Date & Heure de la constatation	06/06/2020 - 10:34
Lieu de la constatation	PLACE DU COURS HONORE 06130 GRASSE
Véhicule	ED-277-26
Etat	Annulé

Recours Administratif Préalable Obligatoire

Aucun recours présentement formulé pour ce FPS

[Emettre un recours](#)